

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT PALESTINIEN
« La volonté majoritaire des États ne suffit pas » P. 3
(Interview du Père Nathanaël Dan, spécialiste en relations internationales)



ISSN 1840 - 8184 Justice, Vérité, Miséricorde HEBDOMADAIRE CATHOLIQUE www.croixdubenin.bj NUMÉRO 1836 du 31 octobre 2025 N° 1221/MISP / DC / SG / DGAI / SCC 300 F CFA

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE D'AVRIL 2026

Deux duos en un, le grand boulevard pour Wadagni

P. 6-7



Photo /BK Services

Avec la mise à l'écart du duo du parti "Les Démocrates", le boulevard s'ouvre pour l'élection de Romuald Wadagni au fauteuil de président de la République du Bénin en avril 2026

ICI ET AILLEURS COMMUNAUTÉ SAINT JEAN-PAUL II 10 ans dans le courant charismatique P. 2	25 ANS DE SACERDOCE Les Pères Chogolou et Zinsouga rendent grâce P. 5	POINT DE VUE Des valeurs éprouvées d'un président de la République (Analyse du Père André Kpadonou sur le leadership du président Patrice Talon) P. 10
--	--	---

COMMUNAUTÉ SAINT JEAN-PAUL II

10 ans dans le courant charismatique

Florent HOUSSINON

La Communauté Saint Jean-Paul II a célébré, le samedi 25 octobre 2025, ses 10 ans d'existence et de grâce cumulés avec l'engagement et la consécration à l'Esprit Saint de 89 nouveaux membres. L'eucharistie a été présidée par Mgr Roger Hounghédji, Archevêque de Cotonou, aux côtés de Mgr François Gnonhossou, évêque de Dassa-Zoumè, et de quelques prêtres en l'église Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus de Godomey.



Photo / La Croix / Florent HOUSSINON

Ils sont huit co-fondateurs à recevoir l'inspiration. Assis aux côtés d'Antoine Kpémahouton Boco sur les premiers bancs de l'église Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Godomey, certains se font des clins d'œil quand, en clôturant son homélie, Mgr Roger Hounghédji laisse pour méditation ce passage de Jean-Paul II au début de son pontificat : « N'ayez pas peur ! Ouvrez, ouvrez toutes grandes les portes au Christ ! À sa puissance salvatrice, ouvrez les frontières des États, les systèmes économiques et politiques, les immenses domaines de la culture, de la civilisation, du développement. N'ayez pas peur ! Le Christ sait "ce qu'il y a dans l'homme" ! Et lui seul le sait ! ».

C'est au cours de son allocution de remerciement qu'Antoine Kpémahouton Boco, 1^{er} serviteur de la Communauté Saint Jean-Paul II, traduit en paroles leur expression du regard : « Nous avons reçu cette citation comme une parole prophétique de votre adresse pour les 10 prochaines années. Nous croyons que vos prières, vos enseignements, vos accompagnements, vont nous aider à la vivre comme une

prophétie ».

Communauté nouvelle

La Communauté Saint Jean-Paul II appartient au courant charismatique né dans l'Archidiocèse de Cotonou. Dès les débuts en 2015, l'inspiration des pionniers a bénéficié d'un suivi pastoral de prêtres et d'évêques. Ceci pour encadrer le charisme et barrer la route aux déviances liées à une telle expression de foi. Car « il arrive malheureusement que par attachement viscéral à un groupe ou à un leader, certains fidèles en arrivent à prendre des distances vis-à-vis du Christ et de l'Église. Qu'il n'en soit ainsi pour aucun d'entre vous », déclare Mgr Roger Hounghédji au cours de son homélie. Il se veut un peu plus clair : « Il n'y a pas de charisme authentique en dehors de l'Église, ni en marge de l'Église, encore moins contre l'Église. Si Dieu vous a pourvus de grâces particulières, ces grâces doivent se vivre dans

l'Église et pour la croissance de l'Église ».

Le prélat a exhorté l'assistance à vivre toujours sous la mouvance de l'Esprit Saint, à être de véritables chercheurs de Dieu et à faire preuve de conversion constante. « Voici ce que j'attends de vous : qu'à l'exemple de Saint Jean-Paul II, vous cultiviez la vie intérieure et l'intimité avec le Christ, afin de vous attacher fermement à Lui pour conduire à lui vos frères et sœurs », ajoute-t-il. L'adresse de Mgr François Gnonhossou, évêque de Dassa-Zoumè, à la fin de la messe, va dans le même sens avec des mots de félicitations et d'encouragement. « Il y a 10 ans, quand les membres fondateurs ont commencé ce cheminement, ils m'ont dit : "Ce qui nous motive, c'est de témoigner de notre foi par notre travail, sans jamais tricher, sans adorer autre chose". Je leur ai répondu : "Je vais vous accompagner. Je fais mienne votre aspiration" », témoigne-t-il.

Aller au Christ par Saint Jean-Paul II

Si les membres de cette Communauté ont choisi Saint Jean-Paul II, Apôtre de la nouvelle évangélisation comme Saint patron, c'est pour être témoins de la Doctrine sociale de l'Église. Beaucoup d'entre eux en ont une idée précise et marchent selon ce charisme à l'image d'Arièle Noudèkè, nouvelle consacrée. « La Communauté Jean-Paul II est engagée à relever l'homme. Nous sommes honorés de faire partie de cette cause et ensemble, nous arriverons à relever l'homme dans sa dignité pour le Bénin. Cet engagement me pousse à donner encore plus de moi-même et avec les frères et sœurs, à rester digne aussi bien dans ma vie professionnelle que sociale », déclare-t-elle à la fin de la messe.

Le temps fort de la cérémonie d'engagement et de consécration à l'Esprit Saint a été la remise de la croix, du chapelet et

d'un cadran à l'effigie de Saint Pape Jean-Paul II à chaque nouveau membre. Au cours des 10 années d'activités, quatre prêtres successifs accompagnent ce courant charismatique. « Le Père Saturnin Nougbohohoué a commencé l'œuvre, le Père Henry Azankposso a poursuivi. Le Père Anaclet Lisboa a continué et le Père Ghislain Sanny vient d'entamer un nouveau cheminement avec nous, toujours dans la continuité de ce qui a été fait », précise Antoine Kpémahouton Boco. Le Père Aubin Aguessy est, quant à lui, cité au nombre des co-fondateurs, tout comme Antoine Kpémahouton Boco, Tranquilin Abel Frédéric Danon, Prudence Amédagbé Togbé Amenougnon, Luc Vidjinnangni Dansou, Inès Alida Médjigbodo Dansou, Raoul Albert Angelo, et Mariama Yessoufou Angelo. L'ambition des membres, les années à venir, est de s'établir durablement et de s'étendre aux autres diocèses.



Photo / La Croix / Florent HOUSSINON

Mgr Roger Hounghédji et Mgr François Gnonhossou honorent la Communauté Jean-Paul II pour ses 10 ans d'existence



RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT PALESTINIEN

« La volonté majoritaire des États ne suffit pas »

(Interview du Père Nathanaël Dan, spécialiste en relations internationales)

Depuis deux ans, l'incursion d'un commando du Hamas en Israël qui a causé plusieurs morts et la prise d'otages, a déclenché la foudre de l'État hébreu. Ses forces armées ont tué à ce jour plus de 66.000 personnes principalement dans la bande de Gaza. Dans la foulée, la création d'un État palestinien revient au-devant de la scène sans qu'on en perçoive très bien les contours. Dans cette interview, le Père Nathanaël Dan, spécialiste en relations internationales, parle des conditions pour une paix durable en Palestine.

Propos recueillis par
Alain SESSOU

La Croix du Bénin : Lors de la dernière Assemblée Générale des Nations Unies à New York, près de 160 pays ont adhéré à l'idée de création d'un État palestinien. En revanche, certains pays comme les Usa s'y sont opposés. Quelle appréciation faites-vous de cette situation ?

Père Nathanaël Dan : Ce soutien massif, inédit depuis la Résolution 181 de 1947 sur le partage de la Palestine, traduit un tournant historique : la cause palestinienne est désormais perçue non plus seulement comme un dossier régional, mais comme un enjeu global de Droit international et de justice. Pourtant, malgré cette quasi-unanimité diplomatique, le processus reste paralysé par le veto américain et l'opposition farouche de l'extrême droite du Gouvernement israélien, révélant une fracture profonde entre la légitimité politique mondiale et la puissance juridique des institutions onusiennes. Sur le plan diplomatique, la reconnaissance par une majorité d'États constitue un acte politique fort : elle crée une réalité symbolique, favorise l'ouverture d'ambassades et permet à la Palestine d'adhérer à certaines Organisations internationales. Depuis 2012, la Palestine dispose du statut d'État observateur non membre à l'Onu, une étape majeure qui lui permet de siéger à la Cour pénale internationale (Cpi) et de saisir la Cour internationale de justice (Cij) en cas de besoin. Ces instruments juridiques renforcent la visibilité du peuple palestinien dans les forums multilatéraux.

Cependant, cette reconnaissance demeure dépourvue d'effets coercitifs. Seul le Conseil de Sécurité des Nations Unies détient la capacité de conférer à un État le plein statut de membre de l'Onu. Or, les États-Unis,

membre permanent doté du droit de veto, s'opposent depuis des décennies à toute résolution jugée défavorable à Israël. Cette asymétrie institutionnelle fige la situation. Elle illustre un paradoxe du système international : la volonté majoritaire des États ne suffit pas à créer une réalité juridique tant que la puissance des acteurs dominants n'y consent pas. L'histoire regorge de précédents comparables : la reconnaissance du Kosovo, par exemple, a suscité un large consensus occidental, mais sans validation du Conseil de Sécurité en raison du veto russe. Le cas palestinien obéit à la même logique : la souveraineté proclamée ne devient pas souveraineté effective sans contrôle territorial, autonomie institutionnelle et reconnaissance universelle.

Certains pays européens, en annonçant leur reconnaissance formelle, cherchent à forcer le retour à la table des négociations. Des mesures symboliques - suspension d'accords de coopération ou restrictions économiques ciblées - deviennent des outils de diplomatie coercitive. Néanmoins, ces gestes restent essentiellement politiques et n'entament guère les réalités sécuritaires sur le terrain.

Ce blocage politique n'est pas sans conséquence sur la stabilité du Moyen-Orient. Il alimente une tension latente entre les pays de la région et provoque une recomposition des alliances diplomatiques. D'une part, la montée des reconnaissances internationales exerce une pression croissante sur Israël. Certains pays européens, en



Père Nathanaël Dan

annonçant leur reconnaissance formelle, cherchent à forcer le retour à la table des négociations. Des mesures symboliques - suspension d'accords de coopération ou restrictions économiques ciblées - deviennent des outils de diplomatie coercitive. Néanmoins, ces gestes restent essentiellement politiques et n'entament guère les réalités sécuritaires sur le terrain. D'autre part, cette dynamique fragilise l'unité du monde arabe. Tandis que certains États comme l'Égypte ou la Jordanie privilégient la stabilité régionale et la coordination sécuritaire avec Israël, d'autres - notamment l'Iran, la Turquie ou le Qatar - adoptent une posture plus offensive en soutien aux factions palestiniennes. Le résultat est une fragmentation du front arabe, comparable à celle provoquée par les Accords de Camp David (1978) : la paix entre l'Égypte et Israël a durablement assuré la sécurité des deux pays, mais au prix d'une profonde discorde inter-arabe.

Cette tension a également des effets juridiques. Les plaintes déposées devant la Cij ou la Cpipar la Palestine contre certains comportements d'Israël (colonisation, expropriations, opérations militaires) obligent les États de la région à prendre position. Ceux qui soutiennent ces procédures s'exposent à des représailles économiques ou diplomatiques ; ceux qui s'en distancient risquent d'être accusés de trahir la cause palestinienne. Ainsi, le Droit

devient une arme diplomatique à double tranchant.

Enfin, la situation impacte directement la coopération régionale en matière de sécurité et de l'humanitaire. Les flux de réfugiés, la surveillance des frontières et la gestion des corridors humanitaires (notamment via l'Égypte et la Jordanie) deviennent des leviers de négociation permanente. La reconnaissance de la Palestine, loin d'apaiser la région, ravive donc les fractures et complexifie la gouvernance collective du conflit.

Un accord de paix vient d'être signé sous l'égide du président Donald Trump concernant Gaza. Espoir ou mirage ?

Dans ce contexte de tensions, la signature d'un Accord de paix relatif à Gaza sous l'égide du président Trump a suscité autant d'espoir que de scepticisme. Pour qu'un tel texte devienne un gage de stabilité durable, plusieurs conditions fondamentales doivent être réunies.

Le flux de réfugiés, la surveillance des frontières et la gestion des corridors humanitaires (notamment via l'Égypte et la Jordanie) deviennent des leviers de négociation permanente. La reconnaissance de la Palestine, loin d'apaiser la région, ravive donc les fractures et complexifie la gouvernance collective du conflit.

La première est la clarté et la vérifiabilité du processus. Tout cessez-le-feu doit s'accompagner d'une séquence précise : retrait progressif

ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

La saveur Adoukonou

La nouvelle a pris tout le monde de court. « C'est avec une profonde tristesse, mais aussi dans la vive espérance de la Résurrection, que la Conférence Épiscopale du Bénin vous annonce le rappel à Dieu de Son Excellence Mgr Barthélémy Adoukonou, survenu dans la nuit du dimanche 26 au lundi 27 octobre 2025, peu après minuit au Cnhu-Hkm de Cotonou. » Ce premier paragraphe de l'annonce de décès portant la signature de Mgr Roger Houngbédji, Président de l'Institution sus citée, était tombé telle une chape de plomb sur le public, notamment sur ceux qui n'étaient pas au courant de son hospitalisation.

L'un des chefs des chantiers de l'inculturation jamais achevée de l'Évangile venait de nous quitter. Il était tout le temps dans les douleurs de l'enfantement du Christ à porter au soleil des Tropiques. Toute sa vie était versée dans les travaux de l'inculturation et de l'interculturalité, principalement dans la recherche de l'obole de la culture africaine à donner au Christ Seigneur. C'était un pasteur en quête du mieux à offrir au Grand-Prêtre au pied de l'autel de la Croix.

La préparation du menu exquis de l'Africain devenu croyant pour le banquet universel des noces éternelles, tant dans la contribution théologique que liturgique, était la cause de ses insomnies. Il cuisinait sans trêve en lui-même la foi authentique aux saveurs africaines afin que ses frères de race ne se présentent jamais à ce banquet les mains vides. Aucune étrangeté dans son approche, mais l'ouverture permanente à la grâce reçue de la plénitude de son Auteur.

Serviteur du Christ, il l'a davantage été pour ses frères, surtout des tout-petits, sans distinction aucune. Formateur de générations de prêtres reconnaissants, Co-fondateur de la famille consacrée de Notre-Dame de l'Inculturation, il a porté en lui le souci de la transmission de l'être-chrétien-africain aux jeunes générations. En vivant le sacerdoce dans sa simplicité et dans sa densité, il a rivalisé avec plus d'un dans la fidélité au Christ et à son Église dans une kénose parfois déroutante.

Daigne le Seigneur lui accorder la récompense de fidèle serviteur !



DIOCÈSE DE KANDI

Célébration de la Journée des missions

Denis KOCOU
CORRESPONDANT

Octobre est un mois missionnaire dans l'Église. Le troisième dimanche du mois est retenu pour la célébration à l'échelle universelle. Le diocèse de Kandi a, quant à lui, célébré l'événement la veille, le samedi 18 octobre 2025. Ceci vise à permettre aux fidèles de pouvoir vivre pleinement la Journée le lendemain sur leur paroisse.

Les fidèles étaient nombreux à la Cathédrale Mont Carmel autour de l'évêque en présence des prêtres. Lors de son homélie, le pasteur du diocèse a rappelé que la mission n'est pas une option, mais doit être la passion du disciple du Christ. S'appuyant sur les textes de la fête de Saint Luc, il a dressé le profil du missionnaire : confiance au Seigneur qui envoie, témoignage de vie, passion de faire connaître et faire aimer Jésus.

Cet engagement ne va pas sans épreuve ni difficulté, ainsi que l'expose l'Apôtre Paul à son fils bien-aimé Timothée dans sa seconde épître. En prison et



Photo /La Croix/Denis KOCOU

Mgr Clet Féliho bénit les agents pastoraux

abandonné de tous à cause de l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, l'Apôtre des Gentils exhorte son auxiliaire à ne pas avoir honte de lui, mais à plutôt prendre courageusement sa part dans l'annonce de l'Évangile. C'est à ce même

courage que Mgr Clet Féliho invite ses agents pastoraux et ses ouailles sur cette terre de première évangélisation sous forte influence musulmane.

L'acte majeur posé à la fin de la messe est l'envoi en mission des curés de paroisse,

des responsables d'institutions et de communautés religieuses, ainsi que des présidents de communautés villageoises et des catéchistes. La collecte à cette célébration et celle qui s'est faite le lendemain dimanche sur les paroisses sont destinées

à soutenir la mission dans le monde. C'est une manière de répondre à l'appel du Pape Léon XIV qui dans l'une de ses récentes prises de parole, a demandé aux fidèles de l'« aider à aider les missionnaires dans le monde entier ».

Suite de la page 3

des forces, libération des otages, ouverture de couloirs humanitaires et accès des observateurs internationaux.

Les traités de paix durables comme celui d'Égypte-Israël n'ont fonctionné qu'à condition d'être adossés à des garanties économiques et militaires tangibles. Pour donner à l'Accord une valeur juridique solide, il serait souhaitable qu'il soit formellement approuvé par une résolution du Conseil de Sécurité.

Les Accords d'Oslo (1993-1995) ont échoué en grande partie parce qu'ils manquaient de mécanismes d'évaluation et de sanctions en cas de non-respect. Sans dispositifs

concrets, les engagements restent lettre morte.

Deuxième condition : la création d'un mécanisme international de surveillance. Les expériences de paix réussies - comme celles du Liban en 1990 ou du Timor-Leste en 1999 - ont toujours reposé sur la présence d'une Force multinationale mandatée par le Conseil de Sécurité, chargée de vérifier l'application des clauses sécuritaires. Une telle structure, sous l'égide de l'Onu ou d'un « Quartet » (États-Unis, Union européenne, Russie, Onu), pourrait garantir la neutralité et la transparence du processus.

Troisième exigence : la reconstruction économique de Gaza. La guerre a laissé une enclave exsangue, dépendante de l'aide extérieure. Sans plan de redressement économique encadré par un fonds fiduciaire international (Banque mondiale, Onu, bailleurs arabes), la misère alimente fatalement les extrémismes. Or, toute aide doit être conditionnée à la transparence et à la démilitarisation effective

du territoire, afin d'éviter la captation des fonds par des groupes armés.

Quatrième condition : la démilitarisation progressive mais vérifiable de la bande de Gaza. La sécurité d'Israël et la stabilité des voisins exigent la fin de la prolifération des armes.

Pour sortir de cette impasse, deux voies doivent être combinées : juridiquement, il faut donner aux résolutions onusiennes un caractère exécutoire en y associant des mécanismes de contrôle ; politiquement, il faut rétablir la confiance par un équilibre des garanties

Cependant, la démilitarisation ne peut être imposée sans contrepartie politique. Il faut offrir aux Palestiniens un horizon institutionnel crédible :

des élections libres, une représentation unifiée et la perspective tangible d'un État viable. Sans cela, toute trêve demeurera précaire. Enfin, le succès d'un tel Accord dépend du soutien des puissances régionales. Les voisins immédiats (Égypte, Jordanie) et les acteurs majeurs du Golfe doivent s'engager à garantir les frontières, à contrôler les flux d'armes et à financer la reconstruction. Les traités de paix durable, comme celui d'Égypte-Israël, n'ont fonctionné qu'à condition d'être adossés à des garanties économiques et militaires tangibles. Pour donner à l'Accord une valeur juridique solide, il serait souhaitable qu'il soit formellement approuvé par une résolution du Conseil de Sécurité. Cela permettrait d'en faire un instrument contraignant du Droit international, assorti d'un mécanisme de reddition de comptes en cas de violation.

Au regard de tout ce que vous venez de dire, comment sortir de l'impasse ?

La situation actuelle illustre

une crise de l'architecture multilatérale. D'un côté, la communauté internationale affirme à 80% sa volonté de reconnaître la Palestine ; de l'autre, la structure décisionnelle des Nations Unies empêche la concrétisation de cette volonté. Le Droit, ici, se heurte à la géopolitique. Pour sortir de cette impasse, deux voies doivent être combinées : juridiquement, il faut donner aux résolutions onusiennes un caractère exécutoire en y associant des mécanismes de contrôle ; politiquement, il faut rétablir la confiance par un équilibre des garanties : sécurité d'Israël, dignité et autonomie des Palestiniens. L'histoire diplomatique récente montre que les Accords de paix qui réussissent - de Camp David à Dayton - reposent sur la rencontre entre légitimité politique, garanties juridiques et intérêts sécuritaires partagés. Tant que ces trois piliers ne seront pas réunis, la reconnaissance de l'État palestinien restera un horizon moral et symbolique, mais non une réalité souveraine.



25 ANS DE SACERDOCE

Les Pères Chogolou et Zinsouga se souviennent et rendent grâce

Innocent ADOVI

Les Pères Guillaume Chogolou et Léandre Zinsouga, prêtres de l'Archidiocèse de Cotonou, célèbrent leur jubilé d'argent sacerdotal. La messe a eu lieu au collège catholique Père Francis Aupiais de Cadjèhoun à Cotonou le samedi 25 octobre 2025.

Quand le Père Adelphe Adambadji, le présentateur, annonce que les chasubles et les aubes que portent les jubilaires sont celles mêmes de leur ordination survenue en la Cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou le 2 septembre 2000, une clameur s'élève de la foule suivie d'une vague d'applaudissements. C'est dans cette ambiance tout à la fois festive et priante que se déroule l'action de grâce des vingt ans d'ordination des Pères Guillaume Chogolou et Léandre Zinsouga le samedi 25 octobre 2025 à la chapelle du collège catholique Père Francis Aupiais de Cadjèhoun à Cotonou. Les revoir parés des ornements sacerdotaux d'il y a 25 ans et s'avancer vers l'assemblée pour la saluer après la révérence à l'autel, permettent de faire le saut dans le temps pour partager la ferveur des premiers instants. On se croirait au terme d'une cérémonie d'ordination



Photo / La Croix / Innocent ADOVI

Les fidèles en action de grâce avec les jubilaires

quand les jeunes ordonnés se présentent à la foule de leurs parents et amis venus les soutenir.

Par deux fois

L'émotion est grande de part et d'autre. Elle atteint son paroxysme quand le Père Chogolou, dans son homélie, cite par deux fois le texte jadis

prononcé par feu Mgr Nestor Assogba au cours de l'eucharistie d'ordination en 2000. En connectant la célébration de leur jubilé d'argent à la messe de leur ordination, les heureux du jour rappellent que c'est au bout de l'ancienne corde qu'on tresse la nouvelle. Rappelant cette affirmation de Saint

Augustin : « Devenez ce que vous êtes », le Père Théophile Akoha, représentant Mgr Roger Houngbédji, Archevêque de Cotonou dont il transmet les félicitations à l'entame de l'eucharistie, a montré qu'il s'agit bien d'un exercice crucial. Le Père Adambadji explique: « Shema Israël. Souviens-toi,

Israël. Le souvenir fait naître. Le souvenir permet de mieux vivre le présent et de se projeter dans un avenir meilleur ». Le Père Zinsouga confie, à la sortie de la messe, sa joie d'être prêtre et surtout la confiance qui l'anime: « Je sais qu'avec le Christ, je peux avancer sur ce chemin quelles que soient les âpretés. Le Christ est un rocher pour moi et mon avenir est avec lui », confesse-t-il.

Pour arriver à un tel degré de sérénité, les jubilaires ont appris à prêter attention à l'action du Seigneur dans leur vie. Le Père Guillaume Chogolou a invité l'assemblée à faire de même en déclarant que « Dieu nous aime tous du même amour. Pour s'en rendre compte, il faut être attentif aux signes de sa présence dans nos vies. Moi j'y suis très sensible. Le signe de Dieu dans une existence humaine ne s'impose pas. Il se propose ». Vêtus de leur chasuble d'ordination avant le rite pénitentiel, les jubilaires retournent à la sacristie pour se changer et revenir revêtus de la chasuble du jubilé conçue spécialement pour la circonstance. Avant la bénédiction finale et le renvoi, chacun d'eux offre une gerbe de fleurs à Marie. Après l'eucharistie, un déjeuner a été offert aux participants. Plus de 30 prêtres et environ 200 fidèles laïcs parents et amis y étaient présents.



Photo / La Croix / Innocent ADOVI

Plus d'une trentaine de prêtres témoignent de la fraternité sacerdotale à l'endroit des jubilaires

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE D'AVRIL 2026

Deux duos en un, le grand boulevard pour Romuald Wadagni

Depuis la nuit du lundi 27 octobre 2025, les choses se précisent pour la présidentielle d'avril 2026. La Cour constitutionnelle valide les deux duos qui seront dans les starting-blocks le 12 avril 2026. Le duo conduit par Paul Hounkpè de la Fcbé n'aurait jamais été qualifié sans l'appui des partis soutenant Romuald Wadagni qui lui ont filé une trentaine de parrains. Du coup, le tapis rouge est dressé devant ce dernier pour être le 5^e président de la République sous l'ère du Renouveau démocratique au Bénin.

► Les populations s'étonnent face au spectacle

Alain SESSOU

Sur la terrasse d'un café au quartier Cadjèhoun, Félicien, la trentaine, en service à l'aéroport de Cotonou, ne se fait plus d'illusion au lendemain du verdict de la Cour constitutionnelle. « Le pouvoir vient d'être offert sur un plateau d'or à l'actuel ministre d'État en charge des Finances, de l'Économie et de la Coopération, Romuald Wadagni », lance-t-il à son ami assis à la même table et qui vient de vider sa tasse de thé. Celui-ci hausse les épaules comme pour marquer son indifférence par rapport au processus qui a fini par écarter du prochain scrutin présidentiel, le duo Agbodjo-Lodjou du principal parti de l'opposition, *Les Démocrates*.

Dans une agence de Loto au quartier Aitchédji dans la Commune d'Abomey-Calavi, François Dégbègni déplore la situation. « Je ne suis pas militant du parti de l'ancien président Thomas Boni Yayi. Mais j'aurais souhaité qu'il soit repêché. On avait laissé croire que ce serait le cas après la rencontre à huis clos entre lui et le président Talon quelques jours plus tôt. Un espoir qui s'est rapidement évanoui ». Un avis que ne partage pas Éléonore H. Waningnon, étudiante



Le duo Hounkpè-Hounwanou validé par la Cour constitutionnelle pour la présidentielle de 2026

en géographie à l'Université d'Abomey-Calavi. « Dans un pays démocratique comme le Bénin, on doit respecter les textes : la Constitution et le Code électoral. La Haute Juridiction en matière constitutionnelle dont les décisions s'imposent à tout le monde a dit le droit, plus de polémique », déclare Éléonore avec un léger sourire qui traduit son soulagement.

“Les Démocrates” jette l'éponge
Le 28 octobre, Renaud

Agbodjo, candidat désigné par le parti *Les Démocrates*, a pris acte de la décision de la Cour constitutionnelle ; il jette l'éponge et félicite les qualités du candidat Romuald Wadagni. Certains députés de son parti conduits par Patrick Djivoh posent le même acte lors d'une conférence de presse à Cotonou le même jour. Ils demandent de poursuivre le processus électoral. Au regard du spectacle, Basile Massénon, directeur d'école à Gogounou, s'exclame : « La

présence de ces deux duos est la préfiguration d'un match amical ». Marguerite Fanou, institutrice dans la Commune de Ouinhi, ne cache pas son amertume. « C'est dommage que les deux duos retenus soient ceux des partis ayant conclu des alliances », déclare-t-elle, comme pour déplorer un recul de la démocratie au Bénin. En revanche, pour Jonas Houalagbé, professeur de philosophie à Sori, ce tandem est vu comme un symbole de stabilité et de

confiance pour consolider les acquis démocratiques du pays.

Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, la décision de la Cour constitutionnelle validant les deux duos publiée par la Cénà est accueillie par certains avec satisfaction, et par d'autres comme une déception. Ce qui est normal au regard de la tension née de l'annulation du parrainage du député Michel Sodjinou qui a privé le parti *Les Démocrates* du nombre de parrains qu'il lui fallait (27 au lieu de 28) pour être qualifié pour la présidentielle de l'année prochaine. Un observateur attentif de la vie politique nationale qui a requis l'anonymat regrette la situation. « Il y a la loi, mais parfois il faut tenir compte du bon sens en politique », déclare-t-il avant d'ajouter qu'il s'agit en fait d'un duo et non deux. De quoi faire dire à Simplicie Ahossi B., enseignant dans un collège privé, que le scrutin présidentiel du 12 avril 2026 est un rendez-vous pris pour un plébiscite en faveur de Romuald Wadagni. D'autant que pour lui, Paul Hounkpè est un poids plume qui n'offre aucune alternative face à la machine déployée par les soutiens du candidat de la mouvance présidentielle.

► « Le système politique actuel n'entend pas faire place à la contradiction »

(Entretien avec le Père Arnaud Éric Aguénonon, essayiste, philosophe politique)

Pour la deuxième fois consécutive depuis 2016, le parti d'opposition "Les Démocrates" est écarté de la course à la présidentielle pour insuffisance de parrainage. Dans cette interview, le Père Arnaud Éric Aguénonon, essayiste et philosophe politique, fait une lecture critique de la situation.

Propos recueillis par
Florent HOUÉSSINON

L'image qui m'est venue en tête ces derniers jours est celle d'un véhicule qui roule à vive allure sur nos routes et dont le chauffeur a perdu le contrôle du système de freinage. Ce véhicule mis en marche depuis 2016 a fait des chocs en 2019, en 2021 et jusqu'à aujourd'hui, il continue de faire des dégâts. J'utilise cette allégorie pour montrer, à suffisance, que les signaux n'ont pas changé. Toutes les voies et les institutions de contre-pouvoir sont systématiquement contrôlées. Cela semble s'établir

durablement comme un nouveau mode de gouvernance. Le système politique actuel n'entend faire place ni à la contradiction, ni à la compétition, ni à la concurrence. Cette manière de récupérer la démocratie à son propre compte se remarque dans la sphère économique. Cela est opérationnalisé avec deux leviers : le contrôle de la loi en interprétant le plan machiavélique selon lequel la meilleure dictature est celle qui prospère à l'ombre de la législation massive. Le second élément, c'est l'exploitation de la faiblesse humaine. On sait que le politicien béninois est un



Père Arnaud Éric Aguénonon

« ventrocrate ». On se sert de agendas personnels et familiaux. Les exécutants de ce système

oublient souvent que le vrai opposant se trouve dans leur entourage. C'est celui-là qui, très proche du chef de l'État, n'arrive pas à jouir de sa liberté, à lui dire la vérité et n'a pas la possibilité d'apporter la contradiction. Bref, c'est ce membre de la mouvance présidentielle dont la voix n'est pas audible alors qu'il appartient au cercle fermé du président de la République. L'exemple de la France saute à nos yeux avec les déclarations publiques de l'ancien Premier ministre Édouard Philippe et plus récemment du ministre de

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE D'AVRIL 2026

Suite de la page 6

l'Intérieur, Bruno Retailleau, qui a affirmé que le président Emmanuel Macron a une intelligence surhumaine mais qu'il ne sait pas s'il a de la conviction. Et donc, la plupart

de ceux qui appartiennent à la mouvance présidentielle au Bénin incarnent l'opposition la plus redoutable. Et comme leur patron est au fait de cette réalité, il est aux aguets. La preuve est le choix de Romuald Wadagni comme le candidat à sa propre

succession. Par contre, les autres opposants sont à l'affût d'une oasis. Dès qu'ils sont intéressés, le masque tombe tout de suite parce qu'il est difficile de vivre dans un désert aride. Il faut être un génie pour utiliser ces leviers juridiques et humains. Et j'ai

l'impression que le président Patrice Talon a lu plusieurs fois Nicolas Machiavel.

Une vraie démocratie est celle-là qui se nourrit d'élections inclusives, ouvertes, légales et loyales. Ce que le Bénin n'a plus connu depuis

2016. Dans un tel contexte de capture de la démocratie, il fallait simplement procéder à la nomination du président de la République. La situation perdure parce qu'on est en présence d'un peuple pacifique, résigné, spectateur.

► « L'art de rédiger de manière optimale une loi, n'est pas la technique la mieux partagée ... »

(Interview de Joël Atayi-Guèdègbé, Expert en Gouvernance)

Dans moins de trois mois, le Bénin amorce un cycle d'élections (législatives et communales couplées, puis la présidentielle en avril 2026). Ceci dans un contexte quelque peu difficile avec des textes querellés et des alliances de gouvernance et de législature qui laissent perplexes. Dans cette interview, Joël Atayi-Guèdègbé, Expert en Gouvernance, analyse l'environnement électoral au Bénin tout en jetant un regard sur l'avenir pour améliorer les textes de loi.

Propos recueillis par
Alain SESSOU

La Croix du Bénin : À l'issue des dépôts de candidatures à la présidentielle, quelles sont les principales observations que vous pouvez faire au sujet du processus électoral en cours ?

Joël Atayi-Guèdègbé : Pour l'essentiel, le chronogramme établi et diffusé par la Céné se déroule bien en général, tant au plan de la disponibilité des moyens financiers alloués par le Gouvernement que de celui de la participation, voire de la confiance des principales parties prenantes dans le processus et ses principales chevilles ouvrières que constituent l'Anip, la Céné (Direction générale des élections et son Conseil électoral) et les Cours constitutionnelle et suprême.

Mieux, et aussi paradoxal que cela pourrait paraître, je trouve normal et positif que nous assistions à un contentieux assez fourni avec la controverse sur la juridiction compétente entre la Cour constitutionnelle et le Tribunal de 1^{ère} instance de Cotonou, pour statuer sur les dissensions internes à un parti politique au sujet de l'usage du parrainage par un de ses élus titulaire du droit de parrainer ou non, mais en désaccord avec sa Direction politique. Loin d'être cocasse ou d'indigner, c'est une situation qui devrait aider, à coup sûr, à éprouver l'impartialité de nos deux juridictions du contentieux électoral dans les circonstances actuelles, aux aurores du processus des élections générales de 2026.

À quelques mois des élections générales de 2026, la situation politique nationale est marquée par des alliances de gouvernance et de législature entre les partis soutenant le chef de l'État, d'une part, et entre certains partis de la mouvance et le parti de l'opposition Fcbé de Paul Houngbè, d'autre part.

Quelle appréciation faites-vous de cet état de choses ?

Nul doute que pour le citoyen lambda, l'étonnement, voire le désagrément, soit assez élevé de constater que des accords électoraux dits de gouvernance ou de législature se nouent depuis peu entre l'ensemble des partis du camp présidentiel et la Fcbé. Et force est de constater que le complément de parrainages obtenus des élus des deux principaux partis au Gouvernement assurera manifestement, face à leur duo de candidats, la candidature spécifique de la Fcbé à l'élection présidentielle.

Certes, pour ce parti qui s'était targué jusque-là d'appartenir à l'opposition à la gouvernance du président Talon, il s'agit à l'évidence d'une stratégie de survie politique au regard des conditions de plus en plus draconiennes du Code électoral. Mais force est de constater que les partis de la majorité sortante s'associent opportunément à un adversaire politique mieux disposé que le parti *Les Démocrates* pour assurer la validation des amendements controversés dudit Code à l'occasion du processus électoral de 2026, et la gestion conjointe du pouvoir d'État jusqu'en 2031.

Cependant, il faut rendre justice aux parties prenantes à ces accords politiques d'un genre nouveau, qu'ils n'en sont point à fusionner leurs formations politiques ; même si certains y voient une forme d'alliances électorales déguisées. À l'évidence, ces formations politiques, a priori distinctes et assez rivales, ne font qu'exploiter conjoncturellement des dispositions nouvelles figurant aux articles 132 et 146 nouveaux du Code électoral amendé en mars 2024.

Mais alors, à vous suivre, qu'est-ce qui explique que le parti "Les Démocrates" n'ait pas été associé à cette



Joël Atayi-Guèdègbé

opportunité de se faire octroyer le dernier parrainage qui lui permettrait d'être présent à la présidentielle et de contourner l'obstacle des 20% aux législatives ?

Ce n'est pas faute d'y avoir été convié publiquement, au moins du bout des lèvres par certains acteurs de la majorité présidentielle et par le président Talon, si l'on se réfère aux diverses considérations qu'il avait exprimées lui-même sur la faiblesse de la différenciation entre les partis politiques béninois actuels, lors de sa rencontre avec les jeunes issus de l'ensemble desdits partis politiques à la veille du 1^{er} août dernier. Mais sous réserve d'inventaire de ce qui apparaîtra à l'occasion de l'enregistrement des candidatures aux prochaines législatives, en termes de notification obligatoire et concomitante à la Céné, de tout accord de gouvernance ou de coalition parlementaire, l'opinion publique sera inéluctablement située sur la volonté de compromis ou de témérité des principaux acteurs politiques de notre pays. Soit par intégration de leurs diverses limites actuelles, pour différer la mise en œuvre brutale de ce seuil des 20% de suffrages à réunir dans chacune des 24 circonscriptions électorales par les partis, soit par le pari

tactique, probablement dépassé, de certains partis ne voulant ou ne pouvant pas en passer par des accords, de concentrer leur campagne électorale sur une ou deux circonscriptions bien ciblées pour y atteindre seul plus de 80% des suffrages valablement exprimés. Ce qui pourrait conduire au blocage de la répartition des sièges à l'issue des législatives.

Certains observateurs pensent que ces crispations sont révélatrices des imperfections des textes qui sous-tendent le système partisan actuel. Votre réaction ?

Au demeurant, si l'on peut convenir par exemple qu'en dehors de ces seuils de représentativité fort élevés au regard de ce qui est pratiqué universellement, le Bénin n'innove pas *ex nihilo* au plan spécifique de ces accords qui sont légion dans la plupart des démocraties occidentales, à l'exception de la France et de deux ou trois autres pays.

Hélas, d'une mandature à l'autre, depuis la toute première du Renouveau démocratique, la légistique ou l'art de rédiger de manière optimale une loi, n'est pas la technique la mieux partagée par nos chers parlementaires ! Si les fortunes restent diverses à ce niveau de forme, il faut aussi signaler et stigmatiser que dans les approches de fond, le processus de conception, d'appropriation et de formulation est trop souvent sous la dépendance de considérations tactiques et secrètes. Toutes choses tendant à déconsidérer les vertus du dialogue, de la participation et de la diffusion des motivations réelles, en lieu et place de pièges et autres sous-entendus subtils destinés à semer les adversaires ou à emporter à bon compte l'adhésion des partisans, y compris parmi les législateurs eux-mêmes !

À l'avenir, que faire selon

vous pour mieux assainir la classe politique béninoise afin d'éviter des alliances jugées contre-nature par certains ?

Primo, au plan de l'éthique et de la morale, la conduite publique des uns et des autres reste toujours un débat ouvert ; même si la fin ne saurait toujours justifier les moyens et qu'il est souhaitable que l'électeur ne renonce point, par désenchantement au sujet des travers de la démocratie représentative, à son pouvoir inaliénable d'approbation ou de sanction à travers sa participation aux élections.

Secundo, au plan du fonctionnement des pouvoirs exécutif et parlementaire, une meilleure préparation, par de larges et inclusifs débats de certains amendements législatifs est cruciale pour assurer la bonne compréhension des concepts et termes en jeu, ainsi qu'une assimilation plus favorable à l'appropriation des subtilités et possibilités offertes, en toute légalité, aux acteurs politiques ; lesquels ne devraient pas être déliés du devoir de pédagogie et d'explicitation des lois qu'ils adoptent généralement sur la base de considérations tactiques.

Tertio, et bien au-delà des performances électorales, la légitimité des partis politiques aux yeux des citoyens béninois, dépendra autant de leur capacité à se mobiliser pour le bien du plus grand nombre, que de celle à traduire le mandat reçu de leurs militants et sympathisants en politiques bien conçues et convaincantes, et à les mettre en œuvre, alors qu'il devient de plus en plus difficile pour un parti de détenir seul la majorité. Ce qui implique désormais un exigeant effort pour communiquer largement avec les autres acteurs politiques, former si possible des coalitions de partage du pouvoir et des responsabilités, rechercher des consensus durables, loin de l'asservissement ou de l'avalissement des répréhensibles compromissions.

Dédicace de la Basilique Saint Jean du Latran
Année C

(09 novembre 2025)

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

PREMIÈRE LECTURE - EZ 47, 1-2.8-9.12

En ces jours-là, au cours d'une vision reçue du Seigneur, l'homme me fit revenir à l'entrée de la Maison, et voici : sous le seuil de la Maison, de l'eau jaillissait vers l'orient, puisque la façade de la Maison était du côté de l'orient. L'eau descendait de dessous le côté droit de la Maison, au sud de l'autel. L'homme me fit sortir par la porte du nord et me fit faire le tour par l'extérieur, jusqu'à la porte qui fait face à l'orient, et là encore l'eau coulait du côté droit. Il me dit : « Cette eau coule vers la région de l'orient, elle descend dans la vallée du Jourdain, et se déverse dans la mer Morte, dont elle assainit les eaux. En tout lieu où parviendra le torrent, tous les animaux pourront vivre et foisonner. Le poisson sera très abondant, car cette eau assainit tout ce qu'elle pénètre, et la vie apparaît en tout lieu où arrive le torrent. Au bord du torrent, sur les deux rives, toutes sortes d'arbres fruitiers pousseront ; leur feuillage ne se flétrira pas et leurs fruits ne manqueront pas. Chaque mois ils porteront des fruits nouveaux, car cette eau vient du sanctuaire. Les fruits seront une nourriture, et les feuilles un remède. »

PSAUME Ps 45 (46)

Dieu est pour nous refuge et force,
secours dans la détresse, toujours offert.
Nous serons sans crainte si la terre est secouée,
si les montagnes s'effondrent au creux de la mer.

Le Fleuve, ses bras réjouissent la ville de Dieu,
la plus sainte des demeures du Très-Haut.
Dieu s'y tient : elle est inébranlable ;
quand renaît le matin, Dieu la secourt.

Il est avec nous, le Seigneur de l'univers ;
citadelle pour nous, le Dieu de Jacob !
Venez et voyez les actes du Seigneur,
Il détruit la guerre jusqu'au bout du monde.

DEUXIÈME LECTURE - 1 CO 3, 9C-11.16-17

Frères, vous êtes une maison que Dieu construit. Selon la grâce que Dieu m'a donnée, moi, comme un bon architecte, j'ai posé la pierre de fondation. Un autre construit dessus. Mais que chacun prenne garde à la façon dont il contribue à la construction. La pierre de fondation, personne ne peut en poser d'autre que celle qui s'y trouve : Jésus Christ. Ne savez-vous pas que vous êtes un sanctuaire de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un détruit le sanctuaire de Dieu, cet homme, Dieu le détruira, car le sanctuaire de Dieu est saint, et ce sanctuaire, c'est vous.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT JEAN 2, 13-22

Comme la Pâque juive était proche, Jésus monta à Jérusalem. Dans le Temple, il trouva installés les marchands de bœufs, de brebis et de colombes, et les changeurs. Il fit un fouet avec des cordes, et les chassa tous du Temple, ainsi que les brebis et les bœufs ; il jeta par terre la monnaie des changeurs, renversa leurs comptoirs, et dit aux marchands de colombes : « Enlevez cela d'ici. Cessez de faire de la maison de mon Père une maison de commerce. » Ses disciples se rappelèrent qu'il est écrit : L'amour de ta maison fera mon tourment. Des Juifs l'interpellèrent : « Quel signe peux-tu nous donner pour agir ainsi ? » Jésus leur répondit : « Détruisez ce sanctuaire, et en trois jours je le relèverai. » Les Juifs lui répliquèrent : « Il a fallu quarante-six ans pour bâtir ce sanctuaire, et toi, en

trois jours tu le relèverais ! » Mais lui parlait du sanctuaire de son corps. Aussi, quand il se réveilla d'entre les morts, ses disciples se rappelèrent qu'il avait dit cela ; ils crurent à l'Écriture et à la parole que Jésus avait dite.

Étude biblique**PREMIÈRE LECTURE - EZ 47, 1-2.8-9.12**

Ézéchiël en a la certitude : le temple est le signe de la présence de Dieu au milieu de son peuple. Mais Dieu n'est pas resté dans les ruines du temple de Jérusalem. Au contraire, il est au milieu de son peuple. Cette eau dont parle le prophète est une promesse. Ézéchiël voit déjà la vie qui apparaît en tout lieu où arrive le torrent issu du temple reconstruit. Le paradis n'est pas derrière nous, mais devant nous. Tous nos rêves d'abondance et d'harmonie seront comblés car Dieu ne nous a pas abandonnés. Ses largesses ne sont pas épuisées.

PSAUME Ps 45 (46)

On ne sait pas quand ce psaume a été composé ; mais ce pourrait être une période difficile comme l'exil à Babylone. Les exilés reconnaissent que le Seigneur, Dieu de l'univers qui a su créer l'univers à partir de rien, saurait également relever son peuple anéanti. D'ailleurs, quand on se sent très petit, on n'a d'autres forces que la confiance en la puissance et la force de Dieu. Dans ce psaume, Dieu est justement désigné comme étant le Dieu des armées. On y voit aussi l'anticipation du jour de la victoire définitive de Dieu sur le mal. Le règne de Dieu sera enfin instauré sur toute la terre, sur tous les peuples et surtout, on verra la fin de toutes les guerres. C'est le rêve que caresse Israël depuis que sa cité sainte s'appelle Jérusalem, ce qui veut dire ville de la paix.

DEUXIÈME LECTURE - 1 CO 3, 9C-11.16-17

Pour Paul, il est évident que Jésus est celui vers qui tout converge dès l'origine. Il est vraiment le centre du projet de Dieu. Il est donc clair pour les apôtres de la première génération chrétienne que le signe de la présence de Dieu parmi les hommes, c'est le Christ lui-même. Mais une fois Jésus mort et ressuscité, et donc, invisible aux yeux des hommes, où est le signe de la présence de Dieu ? Paul répond tout simplement : en vous, mes frères. N'oubliez pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous individuellement et collectivement.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT JEAN 2, 13-22

Aux yeux de Jésus, on est entrain de transformer insidieusement le lieu de prière en maison de trafic. Dans son attitude, les disciples reconnaissent un geste prophétique. En revanche, les autres n'accueillent pas la leçon. Ils exigent une explication. La réponse de Jésus ne peut pas les satisfaire. Les disciples non plus n'ont pas tout compris, tout de suite. Mais ils ont été alertés par le chiffre "3" (jours). Pour un juif habitué des Écritures, 3 jours, c'est le temps nécessaire pour se préparer à rencontrer Dieu. Tout s'est éclairé enfin pour eux quand est venu ce 3^e jour de la résurrection du Christ. Désormais, le signe de la présence de Dieu parmi les hommes est le corps ressuscité du charpentier de Nazareth, pierre rejetée par les bâtisseurs mais devenue la pierre d'angle.

COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

31^e dimanche du temps ordinaire-C

La commémoration de tous les fidèles défunts



Aujourd'hui, nous nous souvenons de nos chers disparus. Mais disparus à nos yeux de chair, ils vivent dans l'Au-delà. C'est un acte de charité que l'Église recommande en leur faveur quand elle consacre toute une journée pour que nos prières et nos suffrages montent vers Dieu en leur faveur. Ils avaient existé parmi nous. Leur départ ne doit pas les envoyer dans la nuit de nos oublis. L'acte que l'Église nous fait poser aujourd'hui doit s'inscrire dans nos habitudes et se traduire par des gestes individuels concrets : la salubrité et le soin des cimetières ; les prières en famille pour nos défunts ; l'offrande de nos sacrifices et de nos indulgences en leur faveur ; les demandes régulières de messes. Ce jour nous rappelle aussi que le temps présent doit servir à faire le bien et à pratiquer la charité. Car un jour, nous serons jugés sur nos actes. C'est pour cela que la liturgie nous projette dans l'espace du jugement dernier devant le Roi qui jugera tout le monde. Qui n'a pas peur du jugement ? Ce mot fait toujours trembler puisqu'il nous présente devant un tribunal qui mettra au grand jour toute la partie cachée de notre vie. Il va falloir répondre de chacun de nos actes. Que dire ? Comment se justifier ? Avec quel mot se défendre devant Celui qui sait tout de nous ? Tout ce que nous savons sur cette terre et qui pourra nous aider, c'est que Dieu en Jésus-Christ s'est révélé le Dieu des faibles. Nous ne serons pas pardonnés si nous affichons notre indifférence vis-à-vis des faibles.

Tout homme a eu des heures de faiblesse dans sa vie : temps de maladie ou d'échec ; temps de grande pauvreté où les yeux rivés à l'horizon, on se contente de regarder seulement la liste des besoins à satisfaire sans pouvoir rien faire d'autre. L'homme en ces moments désire toujours une main secourable, un regard qui le console, des mots qui le rassurent et qui lui disent qu'il compte beaucoup. Tout espace de secours devenant désertique, il soupire désespérément en disant : « Dieu existe ». Et ce Dieu qu'il invoque en ce moment veut se servir de toi et de chacun de nous pour l'aider. Ces moments adviennent dans la vie de l'homme pour que son cœur se creuse et se laisse habiter par des sentiments de miséricorde devant le faible. Celui qui a souffert dans sa vie peut-il rester indifférent devant la souffrance d'autrui ? Le spectacle qu'offre la terre, c'est bien celui de la violence par laquelle le fort terrasse le faible, et où le faible devenu fort rase tout sur son passage, oubliant tous les faibles qui regardent vers lui. Le dicton qui court communément sur les lèvres : « Chacun pour soi, Dieu pour tous » montre que Dieu est pour toutes ses créatures, mais il prend surtout le parti des faibles. Le Ps 72 (71) aux vv. 12-13 fait le portrait du Dieu Roi-Pasteur promis : « Il délivre le pauvre qui appelle et le petit qui est sans aide ; compatissant au faible et au pauvre, il sauve l'âme des pauvres ». Ézéchiel le dépeint : « La brebis perdue, je la chercherai, l'égarée, je la ramènerai. Celle qui est blessée, je la chercherai. Celle qui est faible, je lui rendrai des forces » (Ez 34, 16).

Devenir digne du Royaume en imitant la bonté du Roi

Il y a souvent assez de théories sur les critères selon lesquels on pourra avoir accès au ciel. Aujourd'hui, Matthieu est très clair. Il montre que ce sont des actes concrets de charité qui nous ouvriront les portes du Royaume. Il s'agit d'avoir le regard du cœur, mais aussi la sincérité de la foi pour faire le lien entre Jésus et les malheureux auxquels il s'est lui-même identifié. Cela dit tout de la profondeur d'une vie chrétienne. Le faible et le malheureux que tu vois devant toi, c'est le Dieu de gloire défiguré sur terre. Il vient mettre à l'épreuve ta capacité d'aimer Dieu à travers l'homme le plus démuné. « Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit est incapable d'aimer Dieu qu'il ne voit pas » (1 Jn 4, 20). Le Royaume de Dieu commence par se construire sur la terre quand on comprend que la vie chrétienne se résume dans l'imitation de Jésus qui est passé en faisant le bien, et en prenant le parti des faibles. La compassion envers les affamés, les assoiffés, les sans-abris, est le trait qui montre notre lien avec le Christ et atteste notre citoyenneté du ciel.

Dans ma vie

M'arrive-t-il de penser qu'un jour, le Roi de l'univers me demandera compte de ce qu'a été ma vie ?

À méditer

« Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit est incapable d'aimer Dieu qu'il ne voit pas » (1 Jn 4, 20).

(2 Mac 12, 43-46 ; 1Co 15, 51-57 ; Mt 25, 31-46)

> Un cœur qui écoute

Le Temple de Dieu est sacré

Dans toutes les religions, le temple est le lieu sacré où la divinité est censée se rendre présente aux hommes, pour recevoir leur culte et les faire participer à ses faveurs et à sa vie. Sans doute, sa résidence ordinaire n'appartient-elle pas à ce monde-ci ; mais le temple s'identifie en quelque sorte avec elle, si bien que grâce à lui, l'homme entre en communication avec le monde des dieux. Ce symbolisme fondamental se retrouve dans l'Ancien Testament, où le temple de Jérusalem est le signe de la présence de Dieu parmi les hommes. Mais il ne s'agit là que d'un signe provisoire auquel se substituera, dans le Nouveau Testament, un signe d'une autre sorte : le Corps du Christ et son Église. Le temple nouveau est désormais le corps même de Jésus qui n'est pas fait de main d'homme, celui où le Verbe de Dieu établit sa demeure parmi les hommes (Jn 1, 14) comme autrefois dans le tabernacle d'Israël. Désormais, sans rendre encore caducs tous les autres sanctuaires, le Temple de Jérusalem sera le centre du culte de Yahweh. On y vient en pèlerinage de tous les pays « pour contempler la face de Dieu » et il est pour les fidèles l'objet d'un amour touchant. Sans doute sait-on que la résidence divine est « dans le ciel » ; mais le temple est comme une réplique de son palais céleste, qu'il rend en quelque sorte présent ici-bas.

Jésus, comme les prophètes, professe pour le temple ancien le plus profond respect. Il y est présenté par Marie (Lc 2, 22-39). Il s'y rend pour les solennités, comme à un lieu de rencontre avec son Père (Jn 2, 14). Le temple est pour lui la maison de Dieu, une maison de prière, la maison de son Père, et il s'indigne qu'on en fasse un lieu de trafic. Par le baptême, les chrétiens constituent eux-aussi le nouveau temple, le temple spirituel en prolongement du Corps du Christ. L'Église est le temple de Dieu, édifié sur le Christ, fondement, tête et pierre angulaire (1Co 3, 10-17). Chaque chrétien est lui-même temple de Dieu en tant que membre du Corps du Christ, et son corps est le temple de l'Esprit Saint. Le chrétien se doit donc d'entretenir et de protéger ce temple qu'il est en évitant de le souiller. Il doit se maintenir sous la loi de la grâce et non sous la loi du péché. Il ne doit pas faire régner dans son corps mortel le péché qui lui fera obéir à ses désirs. Saint Paul nous invite à ne pas mettre les membres de notre corps au service du péché pour mener le combat du mal ; mais de nous mettre au contraire au service de Dieu comme des vivants revenus de la mort, et d'offrir à Dieu nos membres pour le combat de la justice. Ainsi le péché n'aura-t-il plus sur nous aucun pouvoir, de manière à nous plier à ses convoitises (Rm 6, 11-12).

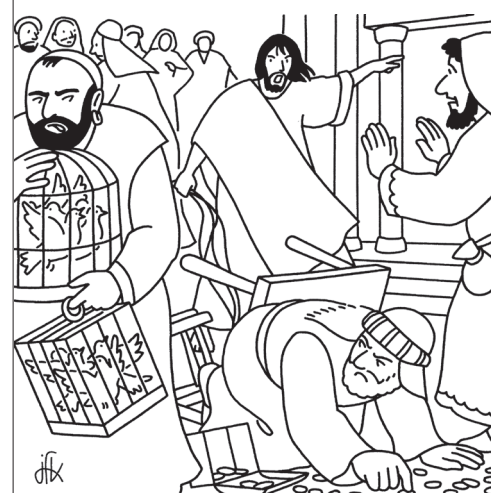
Chers frères et sœurs, réjouissons-nous de ce que nous sommes et de ce que le Seigneur a fait de nous : son temple. Un temple où habite son Esprit capable de nous faire demeurer dans la présence de Dieu et de nous apprendre à faire ce que Dieu veut afin de lui plaire.

N'oubliez pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous (...), car le temple de Dieu est sacré et ce temple, c'est vous. (2Co 3, 16-17).

Bakhita

> enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser



« Cessez de faire de la maison de mon Père une maison de commerce ».

Chers enfants, prenez votre Bible et retrouvez le chapitre et le verset de cette phrase de l'Évangile de Saint Jean



Des valeurs éprouvées d'un président de la République

Notre marche patriotique vers les élections générales de 2026 connaît un regain de vitalité depuis quelques semaines. La classe politique s'affaire à revisiter le Bénin des 10 dernières années d'une part. Elle se préoccupe de l'avenir du pays suite à la prochaine alternance présidentielle d'autre part. De sa lucarne de citoyen de la Nation, le Père André Kpadonou s'émerveille de certaines valeurs du président Patrice Talon et formule des souhaits pour la gouvernance du futur locataire du Palais de la Marina.

Père André KPADONOU
ANIMATEUR SPIRITUEL
CPCBG ZAGNANADO

Force est de reconnaître que, depuis 1990, l'ère du Renouveau démocratique est marquée au Bénin par l'alternance du pouvoir présidentiel. Nous en rendons grâce à Dieu et nous pouvons en être fiers. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, des citoyens se refusaient de prendre au sérieux les déclarations répétées du chef de l'État de ne pas briguer un troisième mandat. Mais nous sommes enfin définitivement rassurés et fixés qu'il y aura alternance démocratique en avril 2026. Une telle perspective est à l'actif de la distinction politique du Bénin et de l'honorabilité nationale et internationale du président Patrice Talon dont nous allons relever quelques qualités avérées, sans faire économie de l'esprit critique. Nous envisagerons aussi quelques attentes pour le prochain nouveau mandat présidentiel.

Une ligne éditoriale de volonté politique déterminante

Retenons en tout premier lieu ce que nous appelons volontiers « la ligne éditoriale de volonté politique déterminante » de la gouvernance du président Patrice Talon depuis 2016. Elle est caractérisée par deux thématiques complémentaires: la rupture et le nouveau départ; la rupture, pour en découdre avec des mentalités et des pratiques nuisibles au bien commun et au bien-être des citoyens ; le nouveau départ, pour un changement de mentalités et de pratiques en vue d'un véritable essor de la vie politique, économique, sociale. De ce point de vue, Patrice Talon passe pour le président des grandes réformes historiques (le système partisan, le parrainage par exemple) et des mesures coercitives audacieuses (la restriction du droit de grève, la création de la Police républicaine, la réglementation des Centres de santé, etc.). Pour le développement humain et la croissance économique, une feuille de route bien pensée fut établie. C'est le Programme d'action du Gouvernement (Pag). Il est divisé en deux

volets: le Pag I et le Pag II.

Des valeurs et des qualités au service de la République

Sans verser dans le culte de la personnalité, mais en visant une objectivité certaine, nous allons relever quelques valeurs et qualités dont Patrice Talon a fait preuve depuis près de 10 ans en tant que président de la République, chef de l'État, chef du Gouvernement.

1. Une volonté inébranlée dans la dynamique du développement multisectoriel du pays pour le « Bénin révélé »;
2. Une vision nationaliste et un déploiement national du développement contre l'ethnocentrisme, le régionalisme, l'impérialisme économique exogène ;
3. Un engagement résolu à compter sur les ressources propres contre les malversations, les détournements des deniers publics, la corruption ;
4. Une vision nationale de la structure et de l'envergure des partis politiques contre le multipartisme désobligeant ;
5. Une rhétorique d'argumentation pour s'expliquer, se faire comprendre, essayer de convaincre ;
6. Des recours à des compétences de personnes, d'institutions, d'entreprises pour des investissements rentables, des ouvrages modernes, de qualité ;
7. L'honorabilité par la tenue de la promesse faite, de l'engagement pris ;
8. La défense et la promotion de la femme, de la fille ;
9. La sollicitude envers les personnes handicapées ;
10. Une personnalité politique respectée à l'international.

Allons plus loin, plus haut

À plusieurs reprises, le président Patrice Talon a exprimé son souhait que le développement du Bénin se poursuive après lui, que son successeur fasse mieux que lui. Il se plaisait à dire avec sourire que le meilleur est à venir pour le Bénin dans 5 ans, dans 10 ans, dans 20 ans, dans 30 ans. De plus, nous nous souvenons qu'à la fin du défilé du 1^{er} août 2025, visiblement très ému, le chef



Père André Kpadonou

de l'État confia aux journalistes qu'il n'est pas parfait, qu'il n'est pas Dieu, qu'il a « souvent fait des erreurs ». Reconnaissons plutôt qu'il a parfois fait des erreurs. Dans la perspective d'aller plus loin, plus haut avec les acquis de la gouvernance Talon, exprimons quelques souhaits :

1. Le successeur du président Patrice Talon ne pourra pas être sa copie conforme.
2. Le prochain président de la République devra recourir à l'héritage politique,

économique, social de son prédécesseur.

3. Le prochain locataire du Palais de la Marina gagnera à avoir la tête froide et le cœur chaud pour percevoir que le cœur peut avoir ses raisons que la raison ne connaît pas, que l'esprit méconnaît ou méprise. Autrement dit, le peuple béninois voudrait que son président lui témoigne davantage de la bonté de son cœur, de la compassion suite à des épreuves publiques, collectives, en décrétant par exemple des journées de deuil national, sans négliger les cris du cœur de bien des citoyens auxquels le magistrat suprême peut répondre en usant de sa prérogative de grâce présidentielle et d'amnistie. Il serait salubre pour certaines couches sociales d'approfondir le volet social de l'action du Gouvernement, ainsi que la question des impôts et des redressements fiscaux.

4. Tout en sauvegardant la notion de laïcité à la béninoise et la sollicitude du pouvoir central envers les confessions religieuses, le prochain chef du Gouvernement veillera à favoriser la sauvegarde de

l'identité religieuse des hommes et des femmes politiques en particulier.

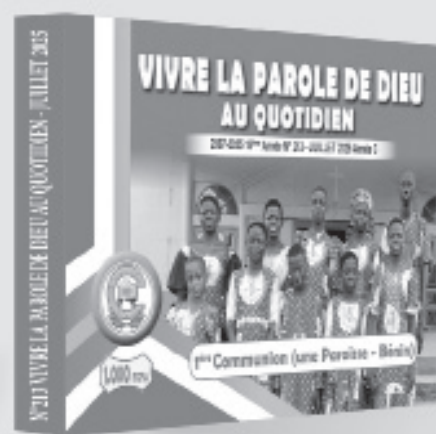
5. Le futur magistrat suprême du Bénin veillera aussi à ramer à contre-courant de l'impérialisme idéologique relatif aux questions sociétales, pour défendre et promouvoir des valeurs anthropologiques et éthiques chères du reste à notre conscience collective de croyants, de craignants Dieu.

Tout pour la gloire de Dieu et le bonheur de l'homme

En conclusion, nous rendons grâce à Dieu pour tous ses bienfaits pour notre pays ces 10 dernières années. Qu'il nous accorde la grâce de collaborer encore et toujours à sa volonté de bien pour ses créatures bien-aimées du Bénin ! Ainsi, nous exhortons à nous réjouir de la richesse de l'héritage religieux du Bénin dont la population est essentiellement croyante. Enracinés dans la crainte de Dieu, Maître de la vie et de l'histoire, respectons les lois naturelles (*gbèsou*), recherchons la gloire de l'Éternel, gage de paix, de développement, du bonheur profond et durable de la personne humaine.

VIVRE LA PAROLE DE DIEU AU QUOTIDIEN

Un missel mensuel pratique pour :



- méditer
- prier
- vivre

Abonnement disponible

sur support papier et en version électronique

10.800 FCFA

7.800 FCFA

SERVICE COMMERCIAL

INFOLINE 01 94 69 89 89
01 66 58 14 14

PARLONS LITURGIE¹

Le Commun

Ce mot est du langage liturgique. La messe comprend d’une part un ensemble de prières invariables, qui constituent l’ordinaire de la messe, et d’autre part diverses prières et lectures variables, appropriées à la fête du jour, qui constituent le « propre » de la messe. Lorsque les textes du « propre » sont particuliers à la fête d’un Saint déterminé, ils appartiennent au *Propre des saints* ; lorsqu’ils sont communs aux diverses fêtes d’une même catégorie de Saints (apôtres, martyrs, confesseurs, vierges, etc.), ils appartiennent au **Commun des saints**.

Père Charles ALLABI

1. « Parlons liturgie » est un billet dont la mission rentre dans la continuité d’une catéchèse à l’endroit des fidèles pour leur donner les clés de lecture des notions essentielles relatives à la liturgie et à la hiérarchie ecclésiale.

LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 1^{er} au 07 novembre 2025

1^{er} novembre : Toussaint ; **02 novembre** : Mémoire des défunts ; **03 novembre** : St Martin de Porrès, Confesseur (†1579-1639) ; **04 novembre** : St Charles Borromée, Évêque (†1538-1584) ; **05 novembre** : Ste Sylvie, Mère du Pape St Grégoire le Grand († V. 592) ; **06 novembre** : St Léonard (VI^e siècle) ; **07 novembre** : St Florent, évêque († 600).

LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC
Édité par l’Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin);
Tél : (+229) 01 21 32 12 07 / 01 47 20 20 00 / **Momo Pay** : 01 66 52 22 22 / 01 99 97 91 91
Email : contactcroixdubenin@gmail.com
Site : www.croixdubenin.bj
Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;

Directeur de publication : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, **Tél** : 01 66 64 14 95 ; **Directeurs adjoints** : Abbé Romaric Djohossou, romaricmahunan@gmail.com, **Tél** : 01 67 29 40 56 ; Abbé Didier Houunkpèkpin, didierhouunkpekpin@gmail.com, **Tél** : 01 96 83 56 66 ; Abbé Innocent Adovi, innocenzoverita@gmail.com, **Tél** : 01 95 90 69 72 ; **Rédacteur en chef** : Alain Sessou; **Secrétaire de rédaction**: Florent Houessinon; **Desk Politique**: Abbé Innocent Adovi ; **Desk Société** : Florent Houessinon ; **Desk Economie** : Alain Sessou; **Desk Religion** : Abbé Didier Houunkpèkpin ; **Pao** : Bertrand F. Akplogan ; **Correcteur** : André K. Okanla

Publicité : Arsène Ogo

Correspondants : **Abomey** : Abbé Juste Yèlouassi ; **Dassa** : Abbé Jean-Paul Tony ; **Djougou** : Abbé Brice Tchanhoun; **Kandi** : Abbé Denis Kocou ; **Lokossa** : Abbé Nunayon Joël Bonou ; **Natitingou**: Abbé Servais Yantoukoua ; **Parakou**: Abbé Patrick Adjallala, osfs; **Porto-Novo** : Abbé Joël Houénou ; **N'Dali** : Abbé Aurel Tigo.

Abonnements : **Électronique** : 10.000 F CFA ; **Ordinaire** : 15.000 F CFA ; **Soutien** : 30.000 F CFA ; **Amitié** : 60.000 F CFA et plus ; **Bienfaiteurs** : 40.000 - 60.000 F CFA ; **France** : 100.000 F CFA, soit 150 euros.

IMPRIMERIE NOTRE-DAME

Directeur : Abbé Jean Baptiste Toupé ; jbac1806@gmail.com ;
Tél : 01 97 33 53 03
Tirage : 2.500 exemplaires.

DIOCESE D’ABOMEY



L’EVEQUE

PROGRAMME DÉTAILLÉ DES FUNERAILLES ECCLÉSIASTIQUES DE MGR BARTHÉLÉMY ADOUKONOU À LA CATHÉDRALE SAINTS PIERRE ET PAUL D’ABOMEY

DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025 AU SAMEDI 1^{er} NOVEMBRE 2025

Triduum de messe dans toutes les paroisses des dix diocèses du Bénin

JEUDI 30 OCTOBRE 2025

19 : 00

- . Veillée de prière & Messe à la paroisse Notre-Dame de l’Assomption d’Agnangnan-Abomey
- . Veillée de prière & Messe à la paroisse St François d’Assise de Bohicon
- . Veillée de prière et Messe à la paroisse Ste Thérèse de l’Enfant-Jésus de Zogbodomé
- . Veillée de prière & Messe à la paroisse Ste Jeanne d’Arc de Hlanhonou

21 : 00

- . Veillée de prière à la paroisse Bon Pasteur de Cotonou

VENDREDI 31 OCTOBRE 2025

19 : 00

- . Veillée de prière & Messe à la paroisse Notre-Dame de l’Assomption d’Agnangnan-Abomey
- . Veillée de prière & Messe à la paroisse St François d’Assise de Bohicon
- . Veillée de prière & Messe à la paroisse Ste Thérèse de l’Enfant-Jésus de Zogbodomé
- . Veillée de prière et Messe à la paroisse Ste Jeanne d’Arc de Hlanhonou

SAMEDI 1^{er} NOVEMBRE 2025

21 : 00

- . Veillée de prière à l’esplanade du Palais du Roi Agonglo – au quartier Gbèkon-Houégbo- à Abomey

DIMANCHE 02 NOVEMBRE 2025

- 14 : 30 Retrait du corps à la morgue PROCI de PK6 Akpakpa-Cotonou
- 15 : 30 Halte et recueillement en l’église St Jean-Baptiste de Cotonou
- 16 : 00 Messe Corps présent en l’église St Jean-Baptiste de Cotonou
- 18 : 00 Départ pour Bohicon et Abomey
- 21 : 00 Halte et Recueillement au LAHSIC (Laboratoire d’Anthropologie et d’Historiographie du Sage Intellectuel Communautaire – Daah René AKANZAN), ex Centre QIC, près du rond point de l’Hôtel Dako à Bohicon
- 21 : 30 Accueil et recueillement au Sanctuaire Notre-Dame du Saint Rosaire, dans l’enceinte du Presbytère de la Cathédrale d’Abomey
- 21 : 45 Veillée de prière inculturée avec le *Mèwihwendo*
- 23 : 00 Célébration eucharistique par les Evêques et Prêtres présents
- De 00 : à 06 : 30 : Messes réparties pour une durée d’une heure, conformément au programme annexe

LUNDI 03 NOVEMBRE 2025

- 08 : 30 Office des défunts : Laudes
- 09 : 00 Fermeture du cercueil
- 09 : 30 Procession pour la Messe des funérailles ecclésiastiques
- 10 : 00 Messe corps présent en l’église cathédrale Saints Pierre et Paul d’Abomey
- 12 : 30 Départ pour l’inhumation au Grand Séminaire St Paul de Djimè
- 12 : 45 Recueillement dans la nouvelle chapelle du Grand Séminaire St Paul de Djimè
- 13 : 00 Absoute et inhumation dans la nouvelle chapelle du Grand Séminaire St Paul de Djimè.

REQUIESCAT IN PACE

Annonce de décès

Dans la foi et l’espérance en la vie éternelle, nous vous informons du départ pour l’Eucharistie éternelle, le 22 octobre 2025, du **Révérant Père Luc ASSOUMA**, curé de la paroisse Saint Jean Apôtre de Ouéga. En attendant le programme de ses funérailles, portons le dans nos prières.
(Vicariat du Clergé de l’Archidiocèse de Cotonou)





Bonne Fête de la
Toussaint



Une pensée à tous nos disparus



Filiale de
LEMO
LES Eaux
BENIN
SAOUDITES

**Nos traditions
ont de la valeur**